

COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT  
Direction de l'urbanisme  
Place Antoine Gilson, 1  
1170 BRUXELLES

V/Réf : URB/2679  
N/Réf. : AVL/ah/WMB-2.116/s393  
Annexe : 1 dossier comprenant des documents A3

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Berensheide, 16. Demande de permis d'urbanisme pour l'aménagement de la zone de recul située dans la zone de protection de la cité-jardin « Le Logis ».

En réponse à votre lettre du 24 mai sous référence, réceptionné le 31 mai 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 7 juin 2006 concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande porte sur le réaménagement de la zone de recul d'une maison située dans la zone de protection de la cité-jardin *Le Logis*. La maison étant rénovée récemment, la zone de recul semble avoir été réalisée en infraction. Elle est constituée d'un vaste espace recouvert de klinkers et bordée de deux petites zones de plantations. Le projet actuel tend à atténuer le caractère minéral de l'ensemble par la pose de bacs à plantes dans l'axe de l'accès au logement, de manière à délimiter une large zone de parking.

La Commission ne peut souscrire au caractère minéral de la zone de recul dont, en outre, la limite avec l'espace public est peu claire, voir inexistante. Malheureusement, le projet actuel ne constitue pas une amélioration de la situation existante. La Commission préconise donc de dépaver la zone (tout en récupérant le revêtement de sol) jusqu'au droit de la baie du garage et de créer, devant l'entrée, un jardinet pourvu d'un chemin d'accès au logement n'excédant pas la largeur de la baie. La zone de recul devra, en outre, être clairement délimitée par rapport au trottoir.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERTHULST  
Président f.f.

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.